

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Prolex™ E. coli O157 Latex Test Reagent Kit

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.****1.1. Identificateur de produit**

<i>Marque commerciale:</i>	Prolex™ E. coli O157 Latex Test Reagent Kit
▼ <i>Autres noms / Synonymes:</i>	This kit contains the following components: Prolex™ E. coli O157 Latex Reagent (PL.072B/ PL.073B) Prolex™ E. coli O157 Positive Control (PL.074B/PL.75B) Prolex™ E. coli O157 Negative Control Latex Reagent (PL.077B/PL.076B) Individual SDSs of the above components are available upon request.
<i>N° de produit:</i>	PL.070B/PL.071B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

▼ <i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:</i>	Utilisation en laboratoire Réservé à un usage professionnel et industriel.
<i>Utilisations déconseillées :</i>	Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	<b>Pro-Lab Diagnostics</b> 20 Mural Street, Unit 4 L4B 1K3 Richmond Hill, ON Canada Tel: +1-800-268-2341 Fax: +1-905-731-0206 www.pro-lab.com
<i>Courriel:</i>	support@pro-lab.com
<i>Fiche de données de sécurité rédigée le:</i>	2025-12-05
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	2.0
<i>Date de la précédente édition:</i>	2024-04-07 (1.0)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Dans un cas d'urgence contacter 911  
Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414  
Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911  
Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)  
Nouveau-Brunswick: 911  
Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161  
Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou \*666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:* Sans objet.

*Mention d'avertissement:* Sans objet.

*Mention(s) de danger:*

*Conseil(s) de prudence:*

▼ *Précautions:* Sans objet.

▼ *générales:* Sans objet.

▼ *Intervention:* Sans objet.

▼ *Stockage:* Sans objet.

▼ *Élimination:* Sans objet.

▼ *Contient:* Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. ▼ Mélanges

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

## Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours

<i>Généralités:</i>	Ce produit est un article et les risques chimiques sont peu probables.
<i>Inhalation:</i>	Exposition au produit est peu probable, du fait de la condition physique du produit (article).
<i>Contact cutané:</i>	Exposition au produit est peu probable, du fait de la condition physique du produit (article).
<i>Contact visuel:</i>	Exposition au produit est peu probable, du fait de la condition physique du produit (article).
<i>Ingestion:</i>	Exposition au produit est peu probable, du fait de la condition physique du produit (article).
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

### 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:* Réfrigérateur, 2 à 8°C

*Matières incompatibles:* Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. ▼ Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans une liste canadienne des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

### 8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

*Limite d'exposition:* Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

*Mesures techniques:* Exposition au produit est peu probable, du fait de la condition physique du produit (article).

▼ *Mesures d'hygiène:* A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.


*Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:* Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


**Généralités:** Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

**Équipements respiratoires:**  
Pas d'exigences particulières.


▼ **Protection de la peau:**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

**Protection des mains:**

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	-	-	EN374-2	

**Protection des yeux:**

Type	Normes	
Protection des yeux	EN166	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique:</b>	Article
▼ <b>Couleur:</b>	Aucune information disponible.
▼ <b>Odeur:</b>	Aucune information disponible.
▼ <b>Seuil olfactif (ppm):</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).
▼ <b>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

### Changement d'état

<b>Point de fusion/point de congélation (°C):</b>	Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).
▼ <b>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</b>	Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).
▼ <b>Point d'ébullition (°C):</b>	Aucune information disponible.
▼ <b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

▼ *Température de décomposition* (°C): Aucune information disponible.

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

*Point d'éclair* (°C): Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

*Inflammabilité* (°C): Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

*Température d'auto-inflammation* (°C): Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

*Limite d'explosivité* (% v/v): Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

### Solubilité

*Solubilité dans l'eau*: Non-applicable, du fait de l'état matériel (article).

▼ *n-octanol/coefficient d'eau* (LogKow): Aucune information disponible.

▼ *Solubilité dans la graisse* (g/L): Aucune information disponible.

### 9.2. Autres informations

*D'autres paramètres physiques et chimiques*: Aucune information disponible.

*Capacités oxydantes*: Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### ▼ Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Autres informations**

Aucune connue.

---

## RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

---

**12.1. ▼ Toxicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. ▼ Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**▼ Méthodes de traitement des déchets**

Aucun des composants n'est répertorié

**Étiquetage spécifique**

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informati ons :
TDG	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2. ▼ Listes canadiennes**

▼ LES:

Aucun des composants n'est répertorié



Ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes.

**Homologué par**

Pro-Lab Diagnostics

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Prolex™ E. coli O157 Latex Reagent****RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.****1.1. Identificateur de produit**

*Marque commerciale:* Prolex™ E. coli O157 Latex Reagent

*N° de produit:* PL.072B / PL.073B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Utilisation en laboratoire  
Réservé à un usage professionnel et industriel.

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

*Nom et adresse de l'entreprise:* **Pro-Lab Diagnostics**  
20 Mural Street, Unit 4  
L4B 1K3 Richmond Hill, ON  
Canada  
Tel: +1-800-268-2341  
Fax: +1-905-731-0206  
www.pro-lab.com

*Courriel:* support@pro-lab.com

*Fiche de données de sécurité rédigée le:* 2025-12-05

*Version de la fiche de données de sécurité:* 2.0

*Date de la précédente édition:* 2024-04-07 (1.0)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou \*666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:* Sans objet.

*Mention d'avertissement:* Sans objet.

*Mention(s) de danger:*

*Conseil(s) de prudence:*

▼ *Précautions:* Sans objet.

▼ *générales:* Sans objet.

▼ *Intervention:* Sans objet.

▼ *Stockage:* Sans objet.

▼ *Élimination:* Sans objet.

▼ *Contient:* Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

### 4.1. ▼ Description des premiers secours

*Généralités:*

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

- ▼ *Inhalation:* En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
- ▼ *Contact cutané:* Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
- ▼ *Contact visuel:* En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
- ▼ *Ingestion:* Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
- Brûlure:* Sans objet.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune connue.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

#### **Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### **RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Sans objet.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### **5.3. ▼ Conseils aux pompiers**

Pas d'exigences particulières.

### **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.  
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

### 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:* Réfrigérateur, 2 à 8°C

*Matières incompatibles:* Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans une liste canadienne des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

### 8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

**Limite d'exposition:** Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

**Mesures techniques:** La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ **Mesures d'hygiène:** A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.


**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:** Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


**Généralités:** Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

**Équipements respiratoires:** Pas d'exigences particulières.


▼ **Protection de la peau:**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

**Protection des mains:**

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	-	-	EN374-2	

**Protection des yeux:**

Type	Normes	
Protection des yeux	EN166	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
▼ <i>Couleur:</i>	Bleu
▼ <i>Odeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>pH:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

### Changement d'état

▼ <i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
▼ <i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible.

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ <i>Point d'éclair (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible.

### Solubilité

▼ <i>Solubilité dans l'eau:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible.

## 9.2. Autres informations

<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

---

**RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****▼ Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**12.1. ▼ Toxicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. ▼ Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

Aucun des composants n'est répertorié

**Étiquetage spécifique**

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informations :
TDG	-	-	-	-	-	-

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informati ons :
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2. ▼ Listes canadiennes**

*LES:* Aucun des composants n'est répertorié

▼ *Liste intérieure:* Aucun des composants n'est répertorié

**15.4. ▼ Limites d'utilisation**

Réservé à un usage professionnel et industriel.

**15.5. Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Autre**

Sans objet.

**15.7. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**Sources**

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

Aucune connue.

**Abréviations et acronymes**

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses  
LES = Liste extérieure des substances  
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition de courte durée  
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**▼ Autre**

Sans objet.

**Homologué par**

Pro-Lab Diagnostics

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Prolex™ E. coli O157 Positive Control****RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.****1.1. Identificateur de produit**

*Marque commerciale:* Prolex™ E. coli O157 Positive Control

*N° de produit:* PL.074B / PL.075B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Utilisation en laboratoire  
Réservé à un usage professionnel et industriel.

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

*Nom et adresse de l'entreprise:* **Pro-Lab Diagnostics**  
20 Mural Street, Unit 4  
L4B 1K3 Richmond Hill, ON  
Canada  
Tel: +1-800-268-2341  
Fax: +1-905-731-0206  
www.pro-lab.com

*Courriel:* support@pro-lab.com

*Fiche de données de sécurité rédigée le:* 2025-12-05

*Version de la fiche de données de sécurité:* 2.0

*Date de la précédente édition:* 2024-04-07 (1.0)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou \*666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:* Sans objet.

*Mention d'avertissement:* Sans objet.

*Mention(s) de danger:*

*Conseil(s) de prudence:*

▼ *Précautions:* Sans objet.

▼ *générales:* Sans objet.

▼ *Intervention:* Sans objet.

▼ *Stockage:* Sans objet.

▼ *Élimination:* Sans objet.

▼ *Contient:* Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

### 4.1. ▼ Description des premiers secours

*Généralités:*

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

- ▼ *Inhalation:* En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
- ▼ *Contact cutané:* Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
- ▼ *Contact visuel:* En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
- ▼ *Ingestion:* Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
- Brûlure:* Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.  
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

# RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

## 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

## 7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:* Réfrigérateur, 2 à 8°C

*Matières incompatibles:* Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans une liste canadienne des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

## 8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

**Limite d'exposition:** Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

**Mesures techniques:** La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

▼ **Mesures d'hygiène:** Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs. A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.


**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:** Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


**Généralités:** Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

**Équipements respiratoires:** Pas d'exigences particulières.


▼ **Protection de la peau:**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

**Protection des mains:**

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	-	-	EN374-2	

**Protection des yeux:**

Type	Normes	
Protection des yeux	EN166	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
▼ <i>Couleur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Odeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>pH:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

### Changement d'état

▼ <i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
▼ <i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible.

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ <i>Point d'éclair (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible.

### Solubilité

▼ <i>Solubilité dans l'eau:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible.

## 9.2. Autres informations

<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

**RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****▼ Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**12.1. ▼ Toxicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. ▼ Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

Aucun des composants n'est répertorié

**Étiquetage spécifique**

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informations :
TDG	-	-	-	-	-	-

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informati ons :
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2. ▼ Listes canadiennes**

*LES:* Aucun des composants n'est répertorié

▼ *Liste intérieure:* Aucun des composants n'est répertorié

**15.4. ▼ Limites d'utilisation**

Réservé à un usage professionnel et industriel.

**15.5. Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Autre**

Sans objet.

**15.7. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**Sources**

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

Aucune connue.

**Abréviations et acronymes**

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses  
LES = Liste extérieure des substances  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition de courte durée  
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**▼ Autre**

Sans objet.

**Homologué par**

Pro-Lab Diagnostics

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Prolex™ E. coli O157 Negative Control Latex Reagent

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.****1.1. Identificateur de produit**

*Marque commerciale:* Prolex™ E. coli O157 Negative Control Latex Reagent

*N° de produit:* PL.077B / PL.076B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Utilisation en laboratoire  
Réservé à un usage professionnel et industriel.

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

*Nom et adresse de l'entreprise:* **Pro-Lab Diagnostics**  
20 Mural Street, Unit 4  
L4B 1K3 Richmond Hill, ON  
Canada  
Tel: +1-800-268-2341  
Fax: +1-905-731-0206  
www.pro-lab.com

*Courriel:* support@pro-lab.com

*Fiche de données de sécurité rédigée le:* 2025-12-05

*Version de la fiche de données de sécurité:* 2.0

*Date de la précédente édition:* 2024-04-07 (1.0)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou \*666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:* Sans objet.

*Mention d'avertissement:* Sans objet.

*Mention(s) de danger:*

*Conseil(s) de prudence:*

▼ *Précautions:* Sans objet.

▼ *générales:* Sans objet.

▼ *Intervention:* Sans objet.

▼ *Stockage:* Sans objet.

▼ *Élimination:* Sans objet.

▼ *Contient:* Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

### 4.1. ▼ Description des premiers secours

*Généralités:*

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

- ▼ *Inhalation:* En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
- ▼ *Contact cutané:* Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
- ▼ *Contact visuel:* En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
- ▼ *Ingestion:* Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
- Brûlure:* Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.  
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

# RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

## 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

## 7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:* Réfrigérateur, 2 à 8°C

*Matières incompatibles:* Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans une liste canadienne des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

## 8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

**Limite d'exposition:** Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

**Mesures techniques:** La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ **Mesures d'hygiène:** A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.


**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:** Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


**Généralités:** Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

**Équipements respiratoires:** Pas d'exigences particulières.


▼ **Protection de la peau:**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

**Protection des mains:**

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	-	-	EN374-2	

**Protection des yeux:**

Type	Normes	
Protection des yeux	EN166	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
▼ <i>Couleur:</i>	Bleu
▼ <i>Odeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>pH:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

### Changement d'état

▼ <i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
▼ <i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible.

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ <i>Point d'éclair (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible.

### Solubilité

▼ <i>Solubilité dans l'eau:</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible.

## 9.2. Autres informations

<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

---

**RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****▼ Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼ Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**12.1. ▼ Toxicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. ▼ Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

Aucun des composants n'est répertorié

**Étiquetage spécifique**

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informations :
TDG	-	-	-	-	-	-

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2. ▼ Listes canadiennes**

*LES:* Aucun des composants n'est répertorié

▼ *Liste intérieure:* Aucun des composants n'est répertorié

**15.4. ▼ Limites d'utilisation**

Réservé à un usage professionnel et industriel.

**15.5. Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Autre**

Sans objet.

**15.7. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**Sources**

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

Aucune connue.

**Abréviations et acronymes**

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses  
LES = Liste extérieure des substances  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition de courte durée  
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**▼ Autre**

Sans objet.

**Homologué par**

Pro-Lab Diagnostics

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr